BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°121 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT SIGNE LE 26 SEPTEMBRE 2024 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN (PPCH)

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Aly Badra OUEDRAOGO**, rapporteur.

Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 11 octobre de 11 heures 43 minutes à 12 heures 20 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Yaya SANOU, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH).

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Aly Badra OUEDRAOGO, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le vendredi 11 octobre 2024.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. <u>Audition du Gouvernement</u>

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

L'exposé des motifs, présenté par madame la Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification de l'opération ;
- objectifs et description de l'opération ;

- principaux résultats attendus du projet ;
- montant et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. <u>Débat général</u>

Au terme de l'exposé de madame la Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont essentiellement porté sur :

- l'amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé et du système éducatif après l'adoption de la loi ;
- la réalisation effective du présent projet, compte tenu du temps imparti pour son exécution ;
- la différence entre le Projet de protection du capital humain (PPCH) et le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) ;
- les techniques de mise en œuvre du présent projet dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- l'existence au plan national d'une structure en charge de l'homologation et de la certification des vaccins ;
- le lien entre l'opérationnalisation de ce projet et la garantie que tous les élèves passeront leurs examens scolaires.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que la ratification de l'Accord de financement permettra de :

- renforcer les capacités des structures en charge de la santé et de l'éducation ;
- promouvoir les droits sociaux de base au profit des couches concernées.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Président

Yaya SANOU

Le Rapporteur

Aly Badra OUEDRAOGO

Séance d'adoption du rapport :11/10/2024

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	SANOU Yaya	Vice-président
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2e Secrétaire
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	SAWADOGO Issa	Membre
9.	NANA Basile	Membre
10.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
11.	SALOGO Mahamoudou	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Justification
1.	GUITI Lassina	Malade
2.	SOULAMA Ousséni	Malade

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	KINDA Mickaël	Membre
2.	SANGARE Moussa	Membre
3.	DIALLA Moumouni	Membre

Liste du personnel de l'Administration

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique du PALT
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire
4.	POODA/ZIDNABA Danielle	Administrateur parlementaire
5.	SARE Ines Fabiola	Attachée d'Administration parlementaire
6.	BAYALA Arielle	Stagiaire